

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE – THIONVILLE**

**Séance du 16 juillet 2020
à Yutz
C2020-050**

Sous la présidence de M. Pierre CUNY

Ont assisté à cette séance :

Mme Clémence POUGET, M. Olivier POSTAL, M. Mathieu WEIS, Mme Marie-Laurence HERFELD, M. Bernard VEINNANT, M. Denis SCHITZ, M. Marc LUCCHINI, M. Patrick BECKER, M. Jean-Marie COLIN, M. Marc FERRERO, M. René ANDRE, Mme Angèle KASPAR-COTRUPI, Mme Patricia RENAUX, M. Jean-Charles LOUIS, M. Laurent SCHULTZ,

Vice-Présidents,

M. Jackie HELFGOTT, M. Roger SCHREIBER, Mme Stéphanie KIS, Mme Véronique SCHMIT, M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER, M. Guy MELEO, M. Pierre GRUNEWALD, Mme Carole PRIESTER, Mme Nathalie EVEN-POSTAL,

Assesseurs,

M. Pierre ALIX, Mme Sylvie BECQUER, Mme Danielle BERTRAND, M. Lionel BIEDER, Mme Muriel BOUCHERON-ICARD, Mme Anita FATIS, Mme Christelle FRISCH, M. Jean-Luc GAILLOT, Mme Patricia GEORGES, Mme Martine GERGAUD, M. Thierry GHEZZI, M. Lucas GRANDJEAN, Mme Aurore GRAVIER, M. Guy HARAU, Mme Sandrine JEAN, Mme Agathe KLAM, M. Pascal LANDRAGIN, Mme Anne-Marie PEIFFER, M. Mikaël PERNICENI, Mme Christine POTIER, Mme Lauren POULAIN, Mme Brigitte SCHNEIDER, Mme Carol THIL, M. Laurent TSCHIRSCH, Mme Brigitte VAISSE, M. Damien ZIEGLER,

Conseillers Communautaires,

Ont donné procuration :

M. Emmanuel BERTIN à Mme Carole THIL
M. Patrick LUXEMBOURGER à M. Lionel BIEDER
M. Christian MERTZ à Mme Clémence POUGET

Absents/Excusés : M. Antonio José BARBOSA, M. Bertrand MERTZ, Mme Karine SCHMITT, Mme Christiane ZANONI.

Secrétaire : M. Lucas GRANDJEAN, assisté de Mme Christelle FRAYARD.

Assistaient en outre :

M. Philippe GREINER, Directeur Général des Services

Mme Aude FORMAUX, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Christelle FRAYARD, Directeur Général Adjoint des Services

M. Pierrick GRALL, Directeur de Cabinet

Mme Elisabeth CRABIÉ

M. Jean ZORDAN

Les délégués présents ont signé au registre des délibérations

Les délibérations concernant les points examinés lors de cette séance ont été publiées le 20 juillet 2020, les autres conditions éventuellement nécessaires au caractère exécutoire de ces actes étant conformes aux dispositions législatives en vigueur (Loi Municipale du 06 juin 1895 et Lois des 2 mars et 22 juillet 1982).

Point n°43 de l'ordre du jour : Orientation Budgétaire 2020

Monsieur Mathieu WEIS, Vice-Président : Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations budgétaires doit être présenté au Conseil Communautaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Néanmoins, l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 a modifié ces dispositions pour l'année 2020. Le débat relatif aux orientations budgétaires peut ainsi être tenu lors de la séance de l'organe délibérant au cours de laquelle le budget est présenté à l'adoption.

Le rapport ci-joint doit permettre à l'assemblée communautaire d'avoir une bonne connaissance de la situation financière de la collectivité, et d'établir les grandes orientations budgétaires pour l'année 2020.

Après une présentation du contexte économique national dans lequel évoluent les collectivités locales et des incidences de la Loi de Finances pour 2020, une rétrospective financière présente les enjeux majeurs du budget communautaire et dresse un panorama des principales dépenses et recettes.

Le rapport comporte également un focus sur l'impact de l'épidémie de covid-19 sur les finances communautaires. Les enjeux financiers induits par les pertes de recettes sont en effet très significatifs.

En s'appuyant sur ces constats, les principales évolutions pour l'année 2020 sont présentées pour chacun des budgets, tant en dépenses qu'en recettes.

Le Conseil Communautaire est invité à PRENDRE ACTE du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire,

- PREND ACTE du débat sur les orientations budgétaires de l'année 2020.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 20 juillet 2020,
Le Président,

Fait et délibéré
Suivent les signatures :

